

LES 3 B
Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros
Siège social : 8 Rue de la Claie - 49070 BEAUCOUZE
480 628 593 RCS ANGERS

DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 6 MAI 2026
--

Les soussignés :

- **Monsieur Fabrice BERTAY,**
titulaire de 1.083 parts sociales en pleine propriété,
- **Madame Aurélia BIRR,**
titulaire de 381 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Sébastien BLANVILLAIN,**
titulaire de 1.083 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Nicolas DELAMORTE,**
titulaire de 1.524 parts sociales en pleine propriété,
- **Société FINANCIERE BERNARD,**
représentée par son Gérant, Monsieur Thierry BERNARD,
titulaire de 3.850 parts sociales en pleine propriété,
- **Société FINANCIERE DENECHERE,**
représentée par son Gérant, Monsieur Aurélien DENECHERE,
titulaire de 3.850 parts sociales en pleine propriété,
- **Société FINANCIERE LES 3 B,**
représentée par son Gérant, Monsieur Thierry BERNARD,
titulaire de 4231 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Thibaut GILBERT,**
titulaire de 381 parts sociales en pleine propriété,
- **Société IM INVEST,**
représentée par son Président, Monsieur Frédéric OUVRARD
titulaire de 762 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Alexandre JOUIN,**
titulaire de 762 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Grégory ROBERT,**
titulaire de 381 parts sociales en pleine propriété,
- **Société SC FABKAR,**
représentée par son Gérant, Monsieur Fabrice BERTAY,
titulaire de 9.906 parts sociales en pleine propriété,
- **Société SC SEBELO,**
représentée par son Gérant, Monsieur Sébastien BLANVILLAIN,
titulaire de 9.906 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble les 38 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée LES 3 B, désignée ci-dessus.

Agissant en qualité de seuls associés de la Société LES 3 B et conformément aux dispositions de l'article L.223-27 du Code de Commerce et de l'article 15 des statuts.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur la situation de la Société établi conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 alinéa 3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décident à l'unanimité, en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 500 000 euros. Il sera désormais divisé en 38 100 actions de 13,12335958 euros chacune, entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales, proportionnellement au nombre de leurs parts, à raison d'une action pour une part.

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée adoptée sous la décision précédente, les associés adoptent à l'unanimité article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

TROISIÈME DECISION

Les associés, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomment à l'unanimité, pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la Société :

- **Monsieur Sébastien BLANVILLAIN**
Né le 5 août 1969 à SAUMUR (49)
De nationalité française
Demeurant 16 Chemin de la Chesnaye - JUIGNE SUR LOIRE
49610 LES GARENNES SUR LOIRE

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Sébastien BLANVILLAIN accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

QUATRIÈME DECISION

Les associés, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomment à l'unanimité, pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur Général de la Société :

- **La société FINANCIERE 3 B**
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Dont le siège social est sis 8 Rue de la Claie - 49070 BEAUCOUZE
Immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 982 693 475
Représentée par son cogérant, Monsieur Thierry BERNARD

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, la société FINANCIERE LES 3 B exercera la direction générale de la Société, selon les directives des associés.

En aucun cas la société FINANCIERE LES 3 B n'aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers, sauf sur délégation spéciale des associés.

Monsieur Thierry BERNARD, au nom de la société FINANCIERE LES 3 B qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

CINQUIÈME DECISION

Les associés confirment à l'unanimité dans ses fonctions la société GESCO, Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée de son mandat restant à courir.

SIXIÈME DECISION

Les associés décident à l'unanimité que la durée de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2026, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés par actions simplifiées.

La gérance de la Société sous sa forme à responsabilité limitée présentera à l'Assemblée Générale des associés qui statuera sur ces comptes, un rapport rendant compte de sa gestion pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

Ce rapport sera communiqué aux associés dans les conditions fixées par le Code de commerce et les nouveaux statuts.

L'Assemblée Générale des associés statuera sur ces comptes conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés par actions simplifiées. Elle statuera également sur le quitus à accorder à la gérance de la Société sous son ancienne forme.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Les fonctions de la gérance prennent fin à compter de ce jour, sous réserve de la nécessité pour la gérance d'établir un rapport de gestion.

SEPTIÈME DECISION

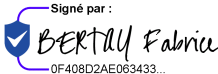
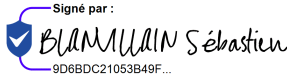
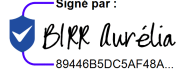
Les associés, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constatent à l'unanimité que la transformation de la Société en société par actions simplifiée est définitivement réalisée.

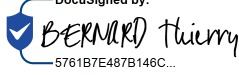
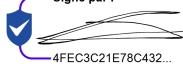
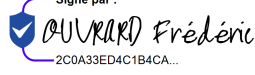
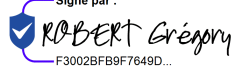
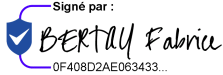
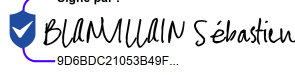
HUITIÈME DECISION

Les associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé par tous les associés et certifié conforme sera conservé dans les archives de la société.

***Fait par acte sous signature électronique via le procédé « DOCUSIGN »,
conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.***

Monsieur Fabrice BERTAY Gérant	 Signé par : BERTAY Fabrice 0F408D2AE063433...
Monsieur Sébastien BLANVILLAIN Gérant	« Bon pour acceptation des fonctions de Président »  Signé par : BLANVILLAIN Sébastien 9D6BDC21053B49F...
Madame Aurélia BIRR	 Signé par : BIRR Aurélia 89446B5DC5AF48A...
Monsieur Nicolas DELAMORTE	 Signé par : DELAMORTE Nicolas C64625C8AE8645C...
Société FINANCIERE BERNARD représentée par son Président, Monsieur Thierry BERNARD	 DocuSigned by: BERNARD Thierry 5761B7E487B146C...

Société FINANCIERE DENECHERE représentée par son Président, Monsieur Aurélien DENECHERE	 Signé par : DENECHERE Aurélien 20BB2C2BD39144E...
Société FINANCIERE LES 3 B représentée par son Gérant, Monsieur Thierry BERNARD	« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur-Général »  DocuSigned by: BERNARD Thierry 5761B7E487B146C...
Monsieur Thibaut GILBERT	 Signé par : 4FEC3C21E78C432...
Société IM INVEST, représentée par son Président, Monsieur Frédéric OUVRARD	 Signé par : OUVRARD Frédéric 2C0A33ED4C1B4CA...
Monsieur Alexandre JOUIN	 DocuSigned by: JOUIN ALEXANDRE 374CE97F7781482...
Monsieur Grégory ROBERT	 Signé par : ROBERT Grégory F3002BF9F7649D...
Société SC FABKAR, représentée par son Gérant, Monsieur Fabrice BERTAY	 Signé par : BERTAY Fabrice 0F408D2AE063433...
Société SC SEBELO, représentée par son Gérant, Monsieur Sébastien BLANVILLAIN	 Signé par : BLANVILLAIN Sébastien 9D6BDC21053B49F...